

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Présentation des vœux au chef de l'État lundi et mardi

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

La cérémonie de présentation des vœux au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et à son épouse, Sylvia Bongo Ondimba, débute, lundi 6 janvier prochain, au palais de la présidence de la République. Cette manifestation républicaine n'a pu se dérouler l'année écoulée, en raison de la convalescence qu'avait dû observer le président de la République au lendemain de l'accident vasculaire cérébral

(AVC) dont il avait été victime, le 24 octobre 2018, en Arabie Saoudite.

C'est dire que cet événement pourrait se dérouler sur fond de retrouvailles chaleureuses. Tant les différents interlocuteurs du chef de l'État ne devraient pas cacher leur enthousiasme de renouer avec ce rituel républicain, en présence du numéro un gabonais.

Dans tous les cas, la tradition qui a toujours prévalu jusqu'ici devrait être respectée. En ce sens que, les représentants du Corps diplomatique, par le biais de

leur doyen, seront les premiers de cordée à 10 heures. Suivis, le lendemain à la même heure, par le chef du gouvernement, les présidents des Institutions constitutionnelles, les représentants du patronat, des syndicats, des confessions religieuses, des forces de défense et de sécurité, la presse, etc.

Ces représentants des forces vives de la Nation ne manqueront sans doute pas de présenter au président de la République le bilan succinct de leurs activités au cours des douze derniers mois qui viennent de s'achever. Tout en se projetant vers l'avenir et en relevant les difficultés qui auront altéré leurs actions. Ce qui donne souvent lieu à des



Photo: oillomo

envoies lyriques.

Par la suite, le chef de l'État répondra à ses différents interlocuteurs. Et tout laisse à penser que son intervention devrait s'inscrire dans la droite ligne de celle qu'il a prononcée, le 31 décembre

dernier. Un discours à la Nation dans lequel, Ali Bongo Ondimba s'est appesanti sur les valeurs qui constituent la devise nationale. Tout en indiquant clairement que l'heure est désormais à l'action.

Le gouvernement dos au mur?

"LES membres du gouvernement doivent impérativement changer de paradigme et obtenir des résultats concrets et immédiats". Voilà ce qu'attend le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, qui n'a pas manqué de le souligner dans son dernier discours à la Nation.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Le gouvernement serait-il dos au mur? C'est la question qui taraude, actuellement, les esprits de plusieurs observateurs et analystes du microcosme politique. Une interrogation grandissante après le traditionnel discours des vœux à la Nation du président la République, Ali Bongo Ondimba, le 31 décembre dernier. Ce, d'autant plus que, le numéro un gabonais a clairement laissé entendre qu'il veut "des résultats immédiats". "Les dirigeants et responsables publics doivent changer de paradigme. Passer d'une logique d'annonces, à une logique de résultats. Car, je le sais, vous ne nous jugerez pas sur nos intentions, mais sur nos réalisations et j'en suis conscient", a-t-il déclaré. Voilà qui a le mérite d'être clair. Les membres du gouvernement doivent résolument se résoudre à trouver des solutions aux préoccupations quotidiennes des Gabonais et des Gabonaises.

Le chef de l'État aura été ferme et déterminé. D'où, a-t-il ajouté, "C'est tout le sens profond que je donne à l'action politique: écouter et prendre en considération les aspirations légitimes de nos compatriotes, qui sont en réalité des choses simples. En effet, la satisfaction des besoins primaires des Gabonais doit demeurer la ligne conductrice de l'action gouvernementale". À ce propos, bon nombre de citoyens et de parlementaires déplorent l'attitude attentiste et le comportement "laxiste", selon eux, des membres du gouvernement. Ce constat figure également en filigrane dans l'allocution prononcée par le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, à l'occasion de la clôture de la seconde session ordinaire du Parlement.

"L'Assemblée nationale à son tour a entériné la décision du Chef de l'État, en vous invitant à ne pas considérer cet acte comme un chèque en blanc, mais une seconde chance, pour vous permettre de mieux faire la preuve de votre détermination à mettre en œuvre la politique du président de la République en faveur de la population, et faire valoir les atouts qui ont prévalu à son choix en votre faveur, sur une période plus longue que les dix mois initiaux. Tout en vous réitérant nos vives félicitations, nous vous encourageons à mériter cette double confiance, du président de la République et des députés, avec votre gouvernement, en espérant qu'il n'y ait plus d'erreur de casting cette fois-ci", a déclaré l'Élu de Pana.

Désormais, tous les regards sont tournés vers Julien Nkoghe Bekale et les membres de son équipe. Tel des maçons, ils sont attendus au pied du mur.

CASSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et au regard des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n°3 de son conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initiée du 11 Novembre 2019 au 10 Février 2020, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif ;

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est inférieur à 100 millions de FCFA ;
- 2- Acquiescement de 30% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est compris entre 100 et 500 millions de FCFA ;
- 3- Acquiescement de 20% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est supérieur à 500 millions de FCFA.
- 4- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

Ces conditions d'accès sont fixées à titre indicatif et pourraient être appréciées par les gestionnaires au cours des échanges.

Une équipe dédiée d'agents de la CNSS se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions. **Veillez prendre rendez-vous au 06-05-33-51 / 06-05-33-75 / 06-05-33-97**

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Fait à Libreville le, 23 OCT. 2019

Le Directeur Général

Romaric Ghislain YOUNMOU MBODOT

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P : 134 Libreville - Gabon
Tél : 01 76 24 39 • Fax : 01 74 64 25 • www.cnss.ga